

Date de convocation :
28 juin 2016

Convocation affichée le:
28 juin 2016

Compte rendu affiché le:
5 juillet 2016

Nombre de membres :

Effectif légal : **22**

En exercice : **20**

Présents : **14**

Votants : **17**

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :

Patrick HERVIOU, Edith RENAUDIN, Yves ROUAULT, Françoise MANCHERON, Alan POULAIN, David BAUDET, Annick COLLIN, Yannick DAUGAN, Alain GAUTIER, Daniel GEORGEAULT, Jean-Claude PERCHEREL, Christine SANTIER, Louis TANNOUX, Cédric TIREL

Etaient Excusés : Isabelle BOUILLET (*pouvoir à P. HERVIOU*), Annaëlle ANGIBAUD (*pouvoir à F. MANCHERON*), Géraldine SAUVÉ, Linda PERCHEREL (*pouvoir à Y. ROUAULT*), Stéphanie THAUNAY,

Absents : Anne-Sophie LE CROM,

Un scrutin a eu lieu, Alain GAUTIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Approbation du Compte rendu de la séance du 6 juin 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2016

OBJET : Devenir de la longère de la Croix du Lou – mandatement d'un bureau d'études (2016-77)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est devenu nécessaire d'étudier les différentes opportunités que peuvent offrir le bâtiment de la Croix du Lou pour la commune.

A ce titre, Monsieur le maire propose de consulter des bureaux d'études dont la mission serait de proposer différentes destinations aux bâtiments (salle associative, logements, salle multifonctions, ...) et de définir les implications financières des différentes propositions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour lancer une consultation auprès des bureaux d'études afin que ceux-ci établissent plusieurs affectations possibles au bâtiment de la Croix du Lou.

OBJET : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu - Inventaire des zones humides (2016-78)

Dans le cadre du contrat territorial du bassin versant du Meu 2014-2018, une dizaines d'inventaires de zones humides sont prévus par an en 2015, 2016 et 2017.

En effet, l'enjeu « connaissance et préservation des milieux nécessaires au bon état des masses d'eau (écologiques et chimiques) » est identifié comme l'un des enjeux prioritaires sur l'ensemble du bassin versant du Meu.

Bien que les inventaires des zones humides aient été réalisés par le syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu en 2005, ceux-ci nécessitent d'être de nouveau réalisés puisque la réglementation a évolué avec les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009, arrêtés précisant notamment de nouveaux critères de définition et de délimitation des zones humides. De plus, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2009-2015 précise dans sa disposition 8 : « préserver les zones humides et la biodiversité » et notamment 8E d'améliorer la connaissance de ces zones humides en réalisant des inventaires (disposition 8E-1). Enfin, le Sage Vilaine, approuvé le 2 juillet 2015 mentionne, dans les dispositions 5 et 6, qu'il est nécessaire de « disposer d'inventaires communaux fiables et précis » et d'« évaluer et faire évoluer les inventaires communaux existants ». Il précise également que ces inventaires seront réalisés selon la fiche méthodologique (déroulement, typologie, ...) annexé au Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (PAGD), ceux-ci seront transmis à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine pour validation par la commission Locale de l'Eau (CLE).

Lors des comités syndicaux du 12 novembre 2014 et 18 novembre 2015, l'assemblée a délibéré sur la démarche et sur la cartographie de l'échéancier de réalisation des inventaires des zones humides. Cette cartographie propose notre commune pour l'année 2017.

Compte tenu de l'avis de la Commission Permanente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine nous préconisant de mettre à jour notre inventaire.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation de l'inventaire communal des zones humides par la Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu,
- S'engage à recevoir au cours de l'année 2017 le bureau d'étude missionné par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu pour réaliser l'inventaire communal des zones humides,
- S'engage à constituer un groupe de travail validé par le Conseil Municipal,
- S'engage à valider l'inventaire des zones humides à la fin de la mission du bureau d'études,
- D'engage à transmettre l'inventaire communal à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine pour validation.

OBJET : déclaration d'intention d'aliéner – parcelle A 822 (2016-79)

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée A 822 du 9, rue Jacques Cartier et demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice par la commune de son droit de préemption.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de ne pas exercer son droit de préemption pour cette parcelle.

Séance levée à 20H50